

« Proches des professionnels du secteur, nous proposons depuis 18 ans les garanties Cegi aux Constructeurs de Maisons Individuelles. Nous sommes appréciés pour notre connaissance approfondie du métier. »

Bruno Perse,
Directeur du Pôle CMI

Constructeurs de Maisons Individuelles, depuis 1990, la garantie Cegi est une marque de qualité pour vos maîtres d'ouvrage



Vos contacts

Garanties financières et Assurances construction

Pour en savoir plus sur les garanties financières Cegi et les assurances construction CAMCA :

Nathalie Rabourdin au 01 56 43 77 53 Jérôme Deguy au 01 56 43 77 23
nathalie.rabourdin@c-garanties.com jerome.deguy@c-garanties.com

www.c-garanties.com
rubrique Constructeurs de Maisons Individuelles

Offre package Cegi - CAMCA

*Sécurisez vos clients
et protégez votre activité*



Cegi est une offre de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

128 rue La Boétie 75378 Paris Cedex 08 - Tél. : +33 1 44 43 87 87
www.c-garanties.com

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS PARIS B - APE 6512 Z.

En conjuguant les garanties techniques et financières Cegi

VOUS RÉALISEZ DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ TRÈS APPRÉCIABLES.



CAMCA Assurance est une filiale du Crédit Agricole. En 1997, CEGI a mis au point avec la CAMCA des contrats d'assurances construction adaptés aux nécessités et aux risques de la profession et réservés à ses clients CMI :

- Dommages-Ouvrages,
- Garantie Décennale,
- Responsabilité Civile Professionnelle,
- Dommages en cours de travaux.

10 000 dommages-ouvrages sont ainsi délivrés chaque année.

En tant que garant financier de votre entreprise, nous sommes attachés à préserver vos intérêts dans le domaine des assurances construction.

Nos tarifs sont **compétitifs et transparents**

- La tarification est personnalisée sur la base d'une étude technique réalisée chez vous par des professionnels du métier.
- Les primes sont facturées chantier par chantier (pas d'appels de fonds provisionnels).
- Nous vous fournissons, à la demande, votre état de statistiques sinistres.

Plus que de l'assurance : du **conseil et du dialogue**

- Notre service privilégie le contact humain : vous bénéficiez d'un **interlocuteur dédié**.
- Nous réalisons gratuitement **des analyses techniques préventives** sur les chantiers. Vous êtes destinataires des comptes-rendus qui vous permettent de mettre à profit nos conseils de prévention.

- Nous vous fournissons **des cartes de pathologies par corps d'état et par région**, un référentiel très apprécié des équipes techniques : conducteurs de travaux ou sous-traitants.

Notre **objectif est de préserver vos intérêts**

- Toute déclaration de sinistre reçue de l'un de vos clients maîtres d'ouvrage est traitée en coordination et en toute transparence avec vous.
- Nous présentons la seule offre d'assurances construction non soumise à la convention CRAC. En cas de sinistre, nous pouvons donc engager des recours sur les sous-traitants et leurs assureurs dès le 1^{er} €.

Grâce au nouvel outil www.garanties-cmi.com, vous gagnez en productivité. En une seule saisie, vos équipes gèrent à la fois les garanties financières et les assurances construction.

Au-delà de la fourniture des garanties définies par la Loi du 19 décembre 1990 et du conseil personnalisé de nos équipes, nous proposons un service à la pointe de l'innovation.

Le traitement de vos garanties est **simplifié**

- Vous saisissez vos ventes sur internet.
- Vos garanties de remboursement d'acompte (*) et vos garanties d'achèvement vous sont envoyées le jour même, sans aucune formalité papier.
- Les informations saisies servent aussi à établir vos attestations d'assurances, vous n'avez donc pas à saisir 2 fois les données.

Vous **actualisez** les stades d'avancement de vos constructions **en ligne**

- Vous pouvez effectuer des recherches multicritères (par nom de maître d'ouvrage, stade d'avancement, etc).

Vous **visualisez** vos chantiers **déclarés**

- Vous prenez connaissance des garanties délivrées à tout stade d'avancement de la construction.

(*) Sous réserve de bénéficier de cette garantie.

• Cegi

Offre de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions ; leader de la garantie financière aux Constructeurs de Maisons Individuelles avec 22 000 maisons garanties en 2008.

Nouveau : www.garanties-cmi.com

Nous mettons à votre disposition un outil de gestion performant et simple qui vous fait gagner 30% de temps sur la gestion de vos attestations de garanties et de vos attestations d'assurances.

En utilisant l'offre package garantie financière Cegi & assurances construction CAMCA, vous optimisez vos ressources et vous sécurisez votre activité.